



Pour diffusion immédiate

**Les fabricants canadiens de médicaments génériques prêts à collaborer
avec tous les partis politiques fédéraux afin d'améliorer la couverture
des Canadiens en matière d'assurance médicaments**

*Après vingt ans de promesses non respectées par les grandes sociétés pharmaceutiques,
la priorité doit être redonnée aux Canadiens et à leur système de santé*

Toronto, le 9 octobre 2008 – Après étude des résultats de son sondage électoral auprès des partis politiques fédéraux, l'Association canadienne du médicament générique (ACMG) déclare qu'il est possible d'améliorer la couverture des Canadiens en matière d'assurance médicaments, quelle que soit la composition du prochain Parlement.

« Sur la question de l'amélioration de la couverture des médicaments, il y a de toute évidence un terrain d'entente possible avec tous les partis fédéraux, affirme Jim Keon, président de l'ACMG. Nous nous engageons à collaborer avec le gouvernement que les Canadiens éliront mardi prochain, quel qu'il soit, en vue d'améliorer l'accès des patients à des médicaments abordables. »

Jim Keon a fait valoir que l'ACMG a préparé quelques propositions visant à accroître la rentabilité de la couverture de l'assurance médicaments, qui seront présentées aux Canadiens après l'élection du prochain gouvernement. Il a ajouté qu'après vingt ans de concessions aux grandes sociétés pharmaceutiques, il est grand temps que le gouvernement fédéral priorise les intérêts des Canadiens et la pérennité du système de santé, plutôt que les intérêts économiques des grandes sociétés pharmaceutiques.

« Vingt années de concessions aux grandes sociétés pharmaceutiques n'ont pas produit les investissements auxquels les Canadiens pouvaient s'attendre lors du premier renforcement de leurs monopoles par le gouvernement fédéral en 1987, a mentionné Jim Keon. D'une part, ces sociétés n'ont pas respecté leurs promesses d'investissement en recherche et développement (R-D) et, d'autre part, les Canadiens doivent payer un surplus pour de prétendus "nouveaux" médicaments, qui se révèlent parfois ni plus efficaces ni plus sûrs que des médicaments éprouvés offerts à bien meilleur coût. »

Un rapport émis en juin 2008 par le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) soulignait les promesses non tenues par les grandes sociétés pharmaceutiques :

- Pendant sept années consécutives, les titulaires de brevet pharmaceutique ont failli à leur engagement d'un minimum de dépenses en R-D au Canada qu'ils avaient contracté envers le gouvernement canadien lorsque leurs monopoles de marché accrédités ont été renforcés en 1987. Les titulaires de brevet pharmaceutique n'ont en effet dépensé que 8,3 % de leurs revenus en recherche et développement, soit moins que le seuil de 10 % auquel l'industrie s'était engagée en 1987.
- Les titulaires de brevet ont annoncé des dépenses de 259 millions de dollars pour la recherche fondamentale en 2007, ce qui représente seulement 2 % du produit de leurs ventes canadiennes.

- Comparativement à d'autres pays, l'augmentation de la protection des brevets pharmaceutiques ne s'est pas traduite par une augmentation en recherche et développement au Canada. En 2005, parmi tous les pays examinés par le CEPMB, seule l'Italie (avec 6,8 %) affiche un ratio R-D/ventes plus faible que le Canada. Les ratios de tous les autres pays se situaient bien au-dessus de celui du Canada.
- Parmi les 151 nouvelles substances actives lancées au Canada entre 2001 et 2006, seulement 14 (soit moins de 10 %) ont été catégorisées par le CEPMB comme étant des « découvertes » ou des « améliorations substantielles » comparativement aux produits pharmaceutiques existants.

Jim Keon souligne que, non seulement la moitié des médicaments délivrés sur ordonnance au Canada sont des médicaments génériques, même s'ils ne comptent que pour 22 % des 20 milliards de dollars que les Canadiens dépensent chaque année en ce domaine, mais les fabricants de médicaments génériques investissent 15 % du produit de leurs ventes canadiennes en recherche et développement, soit près du double de ce qu'y consacrent les fabricants de médicaments d'origine. Et comme la plupart des produits génériques vendus au Canada sont fabriqués au pays, un soutien apporté à ces produits est favorable à l'économie en général ainsi qu'à la pérennité du système de santé.

« Un dollar dépensé pour un médicament générique contribue à une augmentation plus élevée du nombre d'emplois, des investissements en R-D et du potentiel de fabrication pharmaceutique au Canada qu'un dollar consacré à un médicament d'origine, affirme Jim Keon. Même sans compter les économies importantes générées par les médicaments génériques pour notre système de santé, il est absurde de continuer à choyer les grandes sociétés pharmaceutiques aux dépens de l'industrie du médicament générique dans une période particulièrement difficile pour le secteur manufacturier canadien. »

On peut consulter les résultats des examens du CEPMB et d'autres informations relatives au secteur des médicaments au Canada dans l'étude intitulée ***La vérité sur les dépenses de R-D des grandes sociétés pharmaceutiques au Canada, 2008***, à www.generiquescanadiens.ca.

Au sujet de l'Association canadienne du médicament générique

L'Association canadienne du médicament générique représente l'industrie canadienne du médicament générique – un groupe dynamique de sociétés qui se spécialisent dans la fabrication de médicaments génériques et de produits chimiques de haute qualité, à prix abordable, et dans l'exécution des essais cliniques requis pour l'approbation gouvernementale des médicaments génériques. Elle joue un rôle important dans la limitation des coûts du système de santé canadien. En effet, les médicaments génériques sont utilisés pour remplir 50 % de toutes les prescriptions, mais comptent pour moins de 22 % des 20 milliards de dollars que les Canadiens dépensent annuellement pour leurs médicaments.

- 30 -

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

Yves Dupré
 Directeur principal - Québec
 Association canadienne du médicament générique (ACMG)
 Tél. : (514) 286-6061
 Cell. : (514) 887-1180